

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-3967

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Oullins

objet : Reconstruction du boulevard de l'Yzeron - Approbation d'une convention au profit du Syndicat intercommunal du bassin de l'Yzeron (SAGYRC) relative au dévoiement des réseaux

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-3967**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Oullins

objet : **Reconstruction du boulevard de l'Yzeron - Approbation d'une convention au profit du Syndicat intercommunal du bassin de l'Yzeron (SAGYRC) relative au dévoiement des réseaux**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-2674 du 9 janvier 2012, le Conseil a approuvé l'inscription de l'opération "Oullins - reconstruction du boulevard de l'Yzeron" à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

Le projet est inscrit dans le cadre de la politique "Garder le cap développement économique, Réaliser de grands projets structurants, Renforcer les centres urbains".

Il consiste en la requalification du boulevard de l'Yzeron sur l'ensemble de son linéaire et s'inscrit dans le cadre plus global des travaux d'aménagement hydraulique de l'Yzeron, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal du bassin de l'Yzeron (SAGYRC), dont l'objectif principal est de réduire le risque d'inondation des abords de ce cours d'eau et de permettre le passage d'une crue centennale sans débordement. En effet, compte tenu de l'élargissement prévu de l'emprise du lit de l'Yzeron gagné sur le domaine public communautaire, ces travaux d'aménagement hydraulique impliquent, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon, la requalification globale du boulevard de l'Yzeron. Ce projet permettra, par ailleurs, de valoriser le cours d'eau en zone urbaine.

Afin de mener à bien et en cohérence les travaux d'aménagement hydraulique de l'Yzeron et de requalification du boulevard de l'Yzeron, il est nécessaire de prévoir la réalisation rapide du dévoiement des réseaux actuellement implantés sous le domaine public communautaire du boulevard de l'Yzeron.

Compte tenu des calendriers de réalisation de ces projets fortement imbriqués et afin d'assurer une cohérence opérationnelle, la Communauté urbaine souhaite déléguer au SAGYRC la réalisation des travaux préparatoires au réaménagement du boulevard de l'Yzeron et, notamment, le dévoiement des réseaux des concessionnaires implantés sous le domaine public communautaire du boulevard de l'Yzeron.

Ces projets ont fait l'objet d'une concertation publique préalable, dont le bilan a été acté par délibération du SAGYRC n° 2008/08 du 27 février 2008, d'une déclaration d'utilité publique (DUP) et d'une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine prononcées par arrêté préfectoral n° 2011-5723 du 8 décembre 2011, et d'une autorisation au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) et d'une déclaration d'intérêt général prononcées par arrêté préfectoral n° 2012-525 du 13 janvier 2012.

Les modalités de la délégation sont présentées dans une convention ayant pour objet de préciser les dispositions techniques relatives aux études et travaux de dévoiement de réseaux induits par les travaux d'aménagement du boulevard de l'Yzeron, rendus nécessaires par l'aménagement du cours d'eau de l'Yzeron sur la commune d'Oullins. Elle est conclue à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention au profit du Syndicat intercommunal du bassin de l'Yzeron (SAGYRC) relative au dévoiement des réseaux rendu nécessaire par l'aménagement du boulevard de l'Yzeron à Oullins.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.